



CHAMPIONNATS VAUDOIS DE JUDO PAR EQUIPES ESPOIRS MASCULINS

REGLEMENT

INTRODUCTION

- 1) L'AVJJ organise chaque année un championnat vaudois de judo par équipes espoirs masculins.
- 2) Le lieu et la date de cette rencontre sont fixés par le comité de l'AVJJ.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 3) Peuvent participer à ce championnat :
 - Tous les judokas espoirs vaudois (pour l'âge se référer aux règlements de la FSJ).
 - La licence FSJ avec licence annuelle est obligatoire.
 - La possibilité est offerte à plusieurs clubs vaudois de se réunir pour former une seule équipe. Dans ce cas, le nom de l'équipe précisera clairement les clubs/écoles concernés.

INSCRIPTIONS

- 4) L'inscription se fait par écrit, selon les modalités définies par le comité.

SYSTEME DE COMPETITION

- 5) Jusqu'à 5 équipes inscrites, les compétitions sont disputées en "Poule unique".
- 6) Au-delà de 5 équipes participantes, le système de compétition peut être modifié.

CATEGORIES DE POIDS

- 7) Les catégories de poids sont les suivantes :
 - 55kg, - 60kg, - 66kg, + 66kg
- 8) Chaque combattant doit être pesé dans sa catégorie de poids réelle. Il ne peut être surclassé que d'une catégorie.

PESEE

- 9) Tous les combattants potentiels doivent être inscrits sur la liste officielle des pesées.
- 10) Le contrôle du poids est effectué par le ou les arbitres.
- 11) Aucune tolérance de poids n'est admise.

DUREE DES COMBATS

- 12) La durée des combats est de 4 minutes.

REGLES DE COMPETITION

- 13) La victoire est donnée avec au minimum un yuko de différence. Dans tous les autres cas, le match nul est déclaré.

CLASSEMENT

- 14) Le classement des équipes est établi comme suit
 - 1. Addition des points d'équipe
 - 2. Addition des points victoires
 - 3. Addition des points valeur
 - 4. Résultat de la confrontation directe
 - 5. Si l'égalité subsiste, une ou plusieurs rencontres peuvent être rejouées.

ARBITRAGE

- 15) Les arbitres sont convoqués par le responsable régional de l'arbitrage FSJ.
- 16) Les frais d'arbitrage sont pris en charge par l'AVJJ.

RECOMPENSES

- 17) Les 3 premières équipes reçoivent jusqu'à 6 médailles chacune.

Ce règlement annule et remplace le règlement du 25 janvier 2006.

Bussigny, le 24 juin 2013

Le président
François Chavanne

Le responsable du championnat
Vincent Pessotto